

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 4 mars 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet	M. Martin Bussières
Mme Jacqueline Demers	M. Marc Bouliane
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Jean-François Roy. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-03-52 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée.

2019-03-53 Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2019

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2019
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 4 février 2019
Résolution: Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

Suivi : Programme TECQ 2014-2018
Résolution : Production de la reddition de comptes
Informations : Programme TECQ 2019-2023
États financiers annuels : Visite des vérificateurs
Renouvellement : Assurances municipales
Contribution membership : Journal le Cantonnier
Proclamation Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
Résolution : Achat de stylos personnalisés
Résolution : Adhésion chambre de commerce de Disraeli

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi : Dossier Sécurité civile Volet 2 : aide financière
Informations : Formation sécurité civile

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

Programme d'aide à l'entretien du réseau local
Résolution : Achat d'abat-poussière
Autorisation à l'inspecteur : Location niveleuse et gravier
Suivi : Rencontre avec la Paroisse de Disraeli : Chemins mitoyens

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dépôt rapport CCU : Dérogation mineure Serge Poulin
Résolution : Décision : Dérogation mineure M. Serge Poulin
Rencontre à prévoir avec l'inspecteur Robert Blanchette
Résolution : Mandat service urbanisme MRC

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

Dépôt d'une demande au FDT : Sentiers multifonctionnels
Résolution : Participation au Bulletin des Riverains

Résolution : Coup de cœur en patrimoine bâti 2019

Résolution : Paiement des comptes du 5 février au 4 mars 2019

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2019-03-54 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 février 2019

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-03-55 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

2019-03- 56 Convocation à la cour des petites créances
Confirmation de l'absence de la directrice générale

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que les élus confirment que la directrice générale sera absente du bureau municipal du 13 au 31 mai 2019, vu un voyage à l'extérieur du pays à cette période.

En conséquence, il est pertinent de demander une remise d'audition à la cour des petites créances, pour la cause opposant la Municipalité de Ste-Praxède à Monsieur Denis Olivier, laquelle est prévue pour le 14 mai prochain, suivant la réception de l'avis de l'audition reçu au bureau municipal le 4 mars 2019.

Adoptée.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2019-03-57 Programme TECQ 2014-2018

Les élus sont informés que la portion de travaux du Seuil du programme TECQ est finalisée au 31 décembre 2018, le tout selon les exigences du programme.

En conséquence, pour finaliser le TECQ 2014-2018 nous devons procéder à des travaux de voirie de l'ordre d'environ 14,000\$.

La reddition de comptes doit absolument être produite avant le dépôt d'une nouvelle programmation.

2019-03-58 Résolution : Production de la reddition de comptes

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à mandater, la firme de vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thorton à produire la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018, une fois que les travaux de la programmation seront terminés.

Adoptée.

Informations : Programme TECQ 2019-2023

Les élus devront amorcer une réflexion des travaux à inclure à la nouvelle programmation TECQ 2019-2023.

Le conseil municipal souhaite déposer dès que possible, une programmation de travaux pour les cinq années du programme. Les élus se réuniront dès que les instructions du Ministère des Affaires Municipales seront connues afin d'établir les priorités en matière de voirie.

2019-03-59 États financiers annuels : Visite des vérificateurs

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que les élus sont informés que les vérificateurs externes de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, ont procédé à l'audit de l'année 2018, le 11 février dernier.

Pour l'explication des résultats, il est convenu que les états financiers soient présentés au maire et à la directrice générale dès qu'ils seront complétés.

Chaque élu recevra une copie lors du dépôt officiel, lequel est prévu à une séance ultérieure.

Adoptée.

2019-03-60 Renouvellement protection d'assurances Confirmation des montants de couverture

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que les élus sont informés des montants de protection de couverture d'assurance et s'en déclarent satisfaits. La prime pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020 s'élève 5 125 \$.

Cependant, les élus refusent l'offre de la protection pour d'éventuelles poursuites criminelles (prime supplémentaire de 1 000 \$), ainsi que la couverture de protection pour les cyber-risques (prime additionnelle de 500 \$).

La directrice générale est mandatée pour signer la proposition de renouvellement de la couverture d'assurance dommages et responsabilités qui protège la Municipalité et le comité des Loisirs.

Adoptée.

2019-03-61 Contribution membership Journal Le Cantonnier

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) de participer financièrement au Journal Le Cantonnier, à titre de « membre solidaire », au coût de 100 \$.

Adoptée.

2019-03-62 Proclamation - Semaine Québécoise de la Déficience Intellectuelle

Considérant que la Semaine Québécoise de la Déficience Intellectuelle se veut un moment privilégié pour rappeler à l'ensemble de la population québécoise, la contribution significative des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Considérant que l'Association du Québec pour l'Intégration Sociale (AQIS,) mène une campagne de sensibilisation visant à démystifier la déficience intellectuelle et par conséquent favorisant l'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Durant cette semaine de sensibilisation, une multitude d'activités se dérouleront partout au Québec créant ainsi des rapprochements entre la population et les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle.

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne en invitant les citoyens et citoyennes à encourager les initiatives et activités organisées sur le territoire, par le biais de l'association Renaissance des Appalaches.

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité Ste-Praxède proclame dans la municipalité, la semaine du 17 au 23 mars 2019, Semaine Québécoise de la Déficience Intellectuelle et invite donc tous les citoyens et citoyennes ainsi que les entreprises, organisations et institutions à reconnaître le thème : "Apprendre à se connaître!"

Adoptée.

2019-03-63 Résolution : Achat de stylos personnalisés

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 200 stylos personnalisés, avec logo. Le tout selon le prix soumis de 0,79\$ chacun ainsi que des frais de 40\$ pour l'ajout du logo.

Cette dépense sera assumée par le biais du budget de papeterie.

Adoptée.

2019-03-64 Résolution : Adhésion Chambre de commerce de Disraeli

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adhérer à la Chambre de commerce de Disraeli. Le coût de l'adhésion annuelle est fixé à 80\$.

M. Marc Bouliane, conseiller est nommé à titre de représentant de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme qui se tiendra le 26 mars prochain.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi : Dossier Sécurité civile, contribution financière volet 2

Informations transmises aux élus sur le plan de sécurité civile, réalisé par le consultant Serge Morin. Les gens présents sont informés que les documents requis selon les obligations législatives sont pratiquement complets.

Le consultant s'est rendu au bureau le 27 février dernier pour présenter le plan de sécurité civile (version préliminaire). Des noms ont été attribués aux différents acteurs en cas de sinistre. Une formation d'un comité municipal de la sécurité civile est à prévoir d'ici la fin du mois de mai.

La directrice verra à contacter les gens mentionnés dans le plan de sécurité civile afin de s'assurer de leur engagement advenant un sinistre. Nous avons déjà reçu le 12 000 \$ de subvention pour la réalisation de ce travail.

Informations : Formation sécurité civile

Formation à la MRC le 25 février dernier concernant la communication en cas de tragédie. Très intéressant. Le ministère de la Sécurité publique offrira deux autres formations au printemps 2019.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2019-03-65 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local **Vérification 2018**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 63 750 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution confirme que le total des dépenses admissibles s'élève à 102 330,30 \$ et ont été réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe le ministère des Transports que l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, sont conformes aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2019-03-66 Résolution : Achat d'abat-poussière

Attendu qu'il faut prévoir l'achat de calcium liquide pour procéder à l'épandage sur les chemins, à la mi-juin 2019;

Attendu que l'inspecteur, M. Richard Bellavance a demandé des estimés à des fins budgétaires auprès de deux entreprises;

Attendu que la quantité requise est estimée à 70 000 litres;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de suivre la recommandation de l'inspecteur M. Richard Bellavance et d'accepter l'estimé de l'entreprise Somavrac, pour l'achat de 70 000 litres de calcium liquide pour un prix de 0,32 \$/ litre, soit 22 400 \$. Cet achat ne devra pas dépasser un montant de 25 000\$ incluant les taxes.

La quantité est approximative, l'épandage doit être effectué sur une largeur moyenne de 12 pieds sur les rangs municipaux.

La directrice générale est autorisée à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

2019-03-67 Autorisation à l'inspecteur : Location niveleuse et gravier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie pour procéder à la location de la niveleuse au moment opportun. Aussi, il est convenu d'autoriser l'inspecteur à se procurer le gravier nécessaire pour des réparations mineures. Cette autorisation devra être exercée dans les limites imposées par le règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

L'inspecteur devra préalablement obtenir l'autorisation du maire.

Adoptée.

Suivi : Rencontre avec la Paroisse de Disraeli : Chemins mitoyens

Une rencontre avec les maires et directeurs généraux de Ste-Praxède et de la Paroisse de Disraeli concernant une entente d'entretien pour nos chemins mitoyens a eu lieu le 19 février 2019. La suggestion retenue est soumise aux élus. Une ébauche d'entente sera libellée entre les deux municipalités sous peu.

Dès que projet d'entente sera rédigé, il y aura lieu de valider avec nos procureurs afin de signer une entente inter municipale puisque chacune des municipalités procèderaient à de l'entretien sur un territoire ne leur appartenant pas.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-03-68 Dépôt rapport CCU : Dérogation mineure Serge Poulin

Attendu que la demande de M. Poulin consiste à permettre l'agrandissement de la galerie arrière de 0,91 mètre dans la bande de protection riveraine du lac, ce qui porte l'empiètement dans celle-ci à 2,21 mètres;

Attendu que le lot faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est le lot 5 689 268, situé au 5849, route 263;

Attendu que le bâtiment est en situation de droits acquis pour avoir été implanté à cet endroit avant la date établissant une bande de protection riveraine;

Attendu que l'immeuble n'a qu'une très petite superficie, soit 602,7 m²;

Attendu que l'immeuble est contraint sur toutes les façades par des obstacles qui empêchent la réalisation du projet à un autre endroit que dans la bande de protection riveraine;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 18 février 2019 pour faire leur recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation formulée par M. Serge Poulin, relativement à l'agrandissement de la galerie arrière existante de 0,91 mètre dans la bande de protection riveraine du lac, conditionnellement à ce que :

Que le propriétaire procède à l'enlèvement de sa piscine qui est non-conforme et aussi d'une portion du patio à l'arrière du bâtiment qui est également non-conforme vu son empiètement dans la bande de protection riveraine.

Adoptée.

2019-03-69 Décision : Dérogation mineure M. Serge Poulin

Attendu que M. Serge Poulin demande au conseil de la Municipalité de lui accorder une dérogation mineure à l'article 13.3 du Règlement de zonage numéro 204-2013;

Attendu que le site concerné est identifié comme étant le lot 5 689 268, cadastre du Québec, situé au 5849, route 263;

Attendu que cette demande vise à permettre l'agrandissement de la galerie arrière existante de 0,91 mètre dans la bande de protection riveraine du lac, portant l'empiètement dans celle-ci à 2,21 mètres;

Attendu qu'un avis public fut affiché dans les délais légaux;

Attendu que cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que les propriétaires des immeubles voisins ne subiraient aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande puisqu'il sera implanté au même endroit;

Attendu que le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables;

Attendu que le bâtiment est en situation de droits acquis pour avoir été implanté à cet endroit avant la date établissant une bande de protection riveraine;

Attendu que cette demande de dérogation a été étudiée par les membres du CCU et que ceux-ci recommandent aux élus municipaux d'accepter cette demande, sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la demande de dérogation mineure de M. Serge Poulin et ce, conditionnellement à ce que le propriétaire régularise les installations non-conformes sur son terrain, savoir : le démantèlement de sa piscine située dans la cour avant, ainsi que l'enlèvement de la portion de son patio arrière qui empiète dans la bande de protection riveraine;

M. Robert Blanchette, inspecteur responsable de l'émission des permis devra informer le conseil que toutes les installations ne bénéficiant pas de droits acquis ne seront plus présentent sur l'immeuble de M. Serge Poulin.

La dérogation mineure ne prendra effet seulement lorsque les conditions exigées auront été respectées. L'inspecteur responsable de l'émission des permis pourra, à ce moment, délivrer le permis nécessaire pour l'agrandissement de la galerie arrière de 0,91 mètre dans la bande de protection riveraine du lac.

Adoptée.

Rencontre à prévoir avec l'inspecteur M. Robert Blanchette

Une réunion en présence de l'inspecteur Robert Blanchette sera nécessaire au cours du mois de mars. Celle-ci est fixée au 18 mars 2019.

Le but de cet atelier de travail est de suggérer aux élus municipaux certaines modifications à la réglementation municipale. M. Robert Blanchette, en collaboration avec la directrice générale, ont pris note de certains points de règlements à ajouter et d'autres à modifier ou clarifier. Les projets de modifications ont été soumis au service d'urbanisme de la MRC afin de s'assurer que les changements proposés sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement. Il sera aussi pertinent de discuter avec le conseil de certains points quant à l'application de la réglementation.

Un bilan de l'inventaire des installations septiques préparé par M. Blanchette sera présenté aux élus afin que des décisions soient prises afin de pouvoir aller plus loin dans les correspondances à envoyer aux contribuables en infraction et aussi démarrer le processus de règlement d'emprunt.

M. Blanchette doit aussi informer les membres du conseil des nouvelles dispositions de la loi sur la qualité de l'environnement en matière d'installation sanitaire et de discuter avec eux de la pertinence d'adoption de règlements suite à l'adoption de nouvelles dispositions législatives.

2019-03-70 Résolution : Mandat service urbanisme MRC

Attendu que des modifications aux règlements d'urbanisme sont requises;

Attendu que différents règlements municipaux devront donc être amendés afin d'y intégrer les nouvelles normes;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de mandater le service d'urbanisme de la MRC des Appalaches à procéder à la rédaction des projets de règlements en matière d'urbanisme.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

2019-03-71 Dépôt d'une demande au FDT Sentiers multifonctionnels

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède s'implique au projet commun de sentiers multifonctionnels avec la Ville de Disraeli et la Municipalité de la Paroisse de Disraeli;

Attendu que le projet consiste à la réalisation d'un sentier en bordure de la rivière Saint-François, permettant la pratique d'activités sportives accessibles à tous, douze (12) mois par année;

Attendu que ce projet se fera en collaboration avec la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et la Ville de Disraeli;

Attendu que certains équipements seront nécessaires pour l'entretien du sentier, tant en période estivale qu'en période hivernale;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu majoritairement que la Municipalité de Ste-Praxède, en collaboration avec la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et la Ville de Disraeli, soumette une demande d'aide financière au montant de 24 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires – volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de notre communauté;

Que notre Municipalité s'engage à contribuer au projet pour un montant minimal de 3 666 \$, le tout en part égale avec la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et la Ville de Disraeli;

De nommer à titre de responsable du projet, le directeur général de la Ville de Disraeli, M. Patrice Bissonnette, et de l'autoriser à signer, pour et au nom de notre Municipalité, les documents requis à cette fin.

Adoptée.

2019-03- Résolution : Participation : Bulletin des Riverains

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède s'engage à participer à l'édition d'un cahier spécial pour les riverains dans la parution du Journal le Cantonnier.

Le thème de cette année est : Agir pour le lac et les riverains. Comme par les années précédentes, un article portant sur le thème doit être écrit au nom de la municipalité. Il est convenu que Mme Jacqueline Demers soit mandatée pour rédiger un texte pour le bulletin des riverains.

Au surplus, le conseil municipal est d'accord pour publier un article 1/3 de page, en couleur, au coût de 306 \$, plus taxes.

Adoptée.

2019-03-73 Résolution : Coup de cœur en patrimoine bâti 2019

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'identifier le bâtiment agricole appartenant à M. Guy Toupin, situé au 8562, 2^e rang, comme étant le coup de cœur du patrimoine bâti, édition 2019, de la municipalité de Ste-Praxède.

Une activité reconnaissance sera planifiée sous peu par la MRC des Appalaches, afin de faire connaître ce récipiendaire.

Adoptée.

2019-03-74 Résolution : Paiement des comptes au 4 mars 2019

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 5 février au 4 mars 2019, laquelle s'élève à 82 728,91\$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2019-03-75 Résolution : Mandat à l'avocate : chemins municipaux non- entretenus par la municipalité.

Attendu que certains chemins municipaux non entretenus par la Municipalité en hiver, sont parfois déneigés par des contribuables ayant des portions de terrains le long desdits chemins;

Attendu que la Municipalité veut s'assurer de ne pas avoir aucune responsabilité advenant un accident lors de la circulation dans les chemins non entretenus par elle;

Attendu que la Municipalité a installé des panneaux à l'entrée des chemins non entretenus, lesquels spécifient clairement que certains chemins ne sont pas entretenus par la Municipalité et que les gens y circulant le font à leur risque et péril;

Attendu que le conseil municipal veut connaître ses obligations face à ce genre de situation;

Attendu que les élus se questionnent sur la responsabilité des propriétaires privés, qui procèdent au déneigement des chemins municipaux non entretenus, quant au bris de notre propriété qui peuvent être occasionnés par le passage de leur machinerie;

Attendu que le conseil municipal souhaite connaître l'avis de notre conseiller juridique quant à la responsabilité et droits des contribuables qui procèdent à de l'entretien sur nos propriétés que ce soit en hiver ou en été;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de mandater Me Anne-Marie Lessard, avocate, à informer la Municipalité quant à notre responsabilité si des contribuables procèdent à des travaux de déneigement sur des chemins municipaux non entretenus en hiver ou qui procèdent à de l'entretien en été et connaître les recours contre ceux-ci advenant des bris dans nos chemins municipaux suite au passage de leur machinerie.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2019-03-76 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h 05.

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Pro-maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-François Roy, pro-maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.